



Académie nationale de Pharmacie

*Fondée le 3 août 1803 sous le nom de Société de Pharmacie de Paris
Reconnue d'utilité publique le 5 octobre 1877*

Communiqué

Académie nationale de Pharmacie

Contrefaçon des médicaments : un risque pour la santé publique

La contrefaçon de médicaments qui se développe actuellement dans le monde pose un problème de santé publique nécessitant une attitude proactive pour la limiter et la prévenir.

L'Académie nationale de Pharmacie constate que, si pour l'instant l'Europe et plus particulièrement la France sont en grande partie épargnées par ce risque, il tend pourtant à se développer au Royaume-Uni, pays où l'on assiste à une déréglementation de la distribution du médicament.

L'Académie considère que la pérennisation du circuit de distribution pharmaceutique depuis la fabrication jusqu'à la dispensation du médicament et sa réglementation sont indispensables pour la santé publique.

Elle considère également que le principe de la libre circulation des produits et sa conséquence directe qu'est le commerce parallèle entre les Etats-Membres doit être mis en balance avec les risques de santé publique qui peuvent en découler.

L'Académie nationale de Pharmacie souligne que seul un circuit de distribution sous responsabilité pharmaceutique, régi par des règles permettant la traçabilité des produits à tous les stades et un contrôle par les autorités de santé, permet d'éviter que les contrefaçons de médicaments mettent en cause la santé des patients en France et en Europe.